

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Savin

<https://www.cadre21.org/membres/aa5f1da3f5ec37ad7c85b0b9>

Date d'obtention : 2024-10-22 14:10:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je suis contente d'avoir fait la formation. Il s'agit d'un clé en main afin de me guider lorsqu'une situation de sexto arrive.

Je retiens que lorsqu'il y a une situation sexto, je dois ouvrir la trousse et suivre toutes les étapes. Il est également important d'informer notre direction lorsqu'une situation se produit

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va changer que je ne vais plus me mettre en question dans mes interventions.

Avant, je ne savais pas par où commencer. Maintenant, je sais exactement quoi faire (compléter la grille d'évaluation (1 par élève), rencontrer les élèves seuls, bien identifier l'élève sur la grille ainsi que l'heure, confisqué les appareils si on croit qu'il y a de la pornographie juvénile et le mettre dans la pochette. Si l'élève refuse, prendre l'élève comme un acte malveillant etc...)

Je sais exactement quoi faire et c'est tout simplement merveilleux. Merci pour cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien s'assurer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Il est important de faire la distinction puisqu'il faut contacter rapidement la police pour l'acte malveillant et ne pas lui poser de questions. Je dois également faire attention à ma voix pour ne pas que les élèves pensent que je suis dans le jugement / la critique.

Je dois également m'assurer de ne jamais voir les photos.